



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Deposé / Reçu le

Réservé
au
Moniteur
belge



24091951

10 JUIN 2024

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : **0685 795 245**

Nom

(en entier) : **Keyrock**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Avenue Louise 251, 1050 Ixelles, Belgique**

Objet de l'acte : Nomination d'un administrateur et d'un représentant permanent

Extrait des résolutions écrites unanimes de l'assemblée générale du 12 décembre 2023 :

"1. DECIDENT, de nommer Catena Capital GmbH, représenté en permanence par M. Francesco Adilberti, en tant qu'administrateur indépendant de la Société, avec effet à partir de 9 octobre 2023.

2. DECIDENT, de donner une procuration spéciale aux personnes suivantes, agissant chacune individuellement, avec possibilité de subrogation, pour faire tout ce qui est nécessaire à l'exécution des présentes résolutions et à leur publication aux Annexes du Moniteur Belge, pour représenter la Société au greffe compétent du tribunal de commerce, à tout bureau d'entreprise et à la Banque-Carrefour des Entreprises, afin d'y effectuer toutes les opérations, faire les déclarations, signer et déposer les documents, et, en général, faire tout ce qui est nécessaire ou utile à l'exécution de la présente procuration, et de signer au nom et pour le compte de la Société tous les documents nécessaires ou utiles, effectuer tous les enregistrements et faire toutes les déclarations, et, en général, faire tout ce qui est nécessaire ou utile à l'exécution de la présente procuration :

- chaque administrateur de la Société ; et
- M. Pieter Capiiau, M. Sammy Perel, Mme. Aruna Audenaert et M. Kevin Ndikumana, tous avocats, dont les bureaux sont situés Karel Oomsstraat 47A, 2018 Anvers."

Kevin Ndikumana
Mandataire spécial

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad -- 18/06/2024 -- Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).